


 Réf. travaux 35-
THEILBRETAGNE-EPF

 6 Rue Abbé Maignan
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

 Créé le **16/06/2026**
 Débute le **01/09/2026**
 Durée : **365 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE

CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0299770657 📞 0181624701 📠 0181624701 @ 6031802.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 478086663

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478483813

Reçu le 22/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'e mprise des travaux déclarés. Nom du contact : AVALIANI Ketevan.

SNCF Réseau Bretagne chez Multani

50 BIS RUE DU FAUBOURG FIGUEROLLES 34070 MONTPELLIER FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0449380102 📞 0299291129 📠 0299291129 @ sncf08@patrimoine-reseaux.fr

DT 478086657

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478088064

Reçu le 16/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TR. Recommandations : Veuillez svp prendre connaissance des recommandations, des prescriptions et des contacts transmis au sein de la NOTICE DE SECURITE. Nom du contact : Multani.

SPIE CITYNETWORKS pour SDE35 chez GROUPE NAT - Groupe NAT

TSA 62152 59810 LESQUIN FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0359529113 📞 0688233832 📠 0688233832 @ sde35-spie@fr.groupe-nat.com

DT 478086662

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478232197

Reçu le 17/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Eclairage public. Nom du contact : Groupe-NAT.

Aqualia - CAE - Theil de Bretagne

TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0426727706 📞 0223080189 📠 0223080189 @ aqualia-cae-theil@demat.sogelink.fr

DT 478086661

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478086759

Reçu le 16/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA

BRETAGNE THD

Chez Protys P0967, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0969393212 📠 0810300111 @ 112.FTO@demat.protys.fr

DT 478086660

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478110302

Reçu le 16/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic. Nom du contact : ORANGE.

ORANGE - Q2 BRETAGNE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE


CONCERNÉ

☎ 0969393212 📠 0810300111 @ FT44Q2.FTO@demat.protys.fr

DT 478086659

Envoyé le 16/06/2026



Réponse 478112917

Reçu le 16/06/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic.

Autres destinataires

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie Communale, 2 PLACE EGLISE 35240 LE THEIL DE BRETAGNE FRANCE

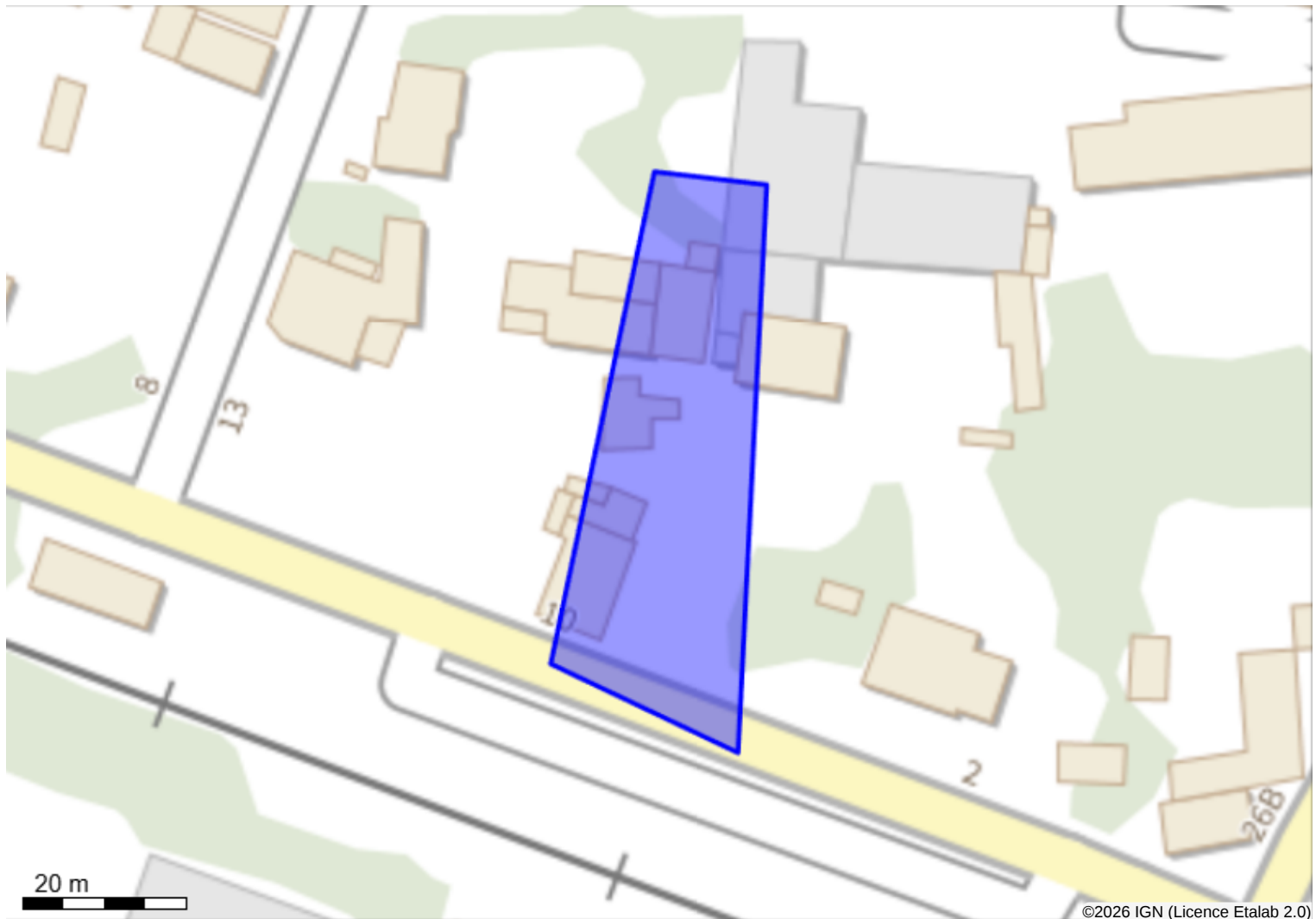
NON REQUIS

 0299477407

@ mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr

IPT 478086658

Envoyé le 16/06/2026 @



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.43085125,47.91925289 -1.43103625,47.91926666 -1.43120686,47.91872527
-1.4308996,47.91862791 -1.43085125,47.91925289</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.919253 -1.430851);(47.919267 -1.431036);(47.918725 -1.431207);(47.918628 -1.430900);(47.919253 -1.430851);
```


Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

AD INGE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46

Référence de l'exploitant : 2625024060.262501RDT02

N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPF

Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues

Date de réception de la déclaration : 16/06/2026

Commune principale des travaux : 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOURC

Personne à contacter : AVALIANI Ketevan

Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35000 RENNES

Tél. : +33299770657

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : RAC-BRE-26-004329

☒ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Pôle sécurité des tiers DT/DICT Bretagne

Tél. : +33 299770657

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'île et Vilaine 0299876543

Responsable du dossier

Nom : AVALIANI Ketevan

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33 299770657

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : AVALIANI Ketevan

Signature :

Date : 22/06/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 6

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux :

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m², vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus. Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante :

« enedis@retours-ic.protys.fr »

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Faire une Investigation Complémentaire sur les réseaux d'Enedis

Document à destination des responsables de projet et de leurs sous-traitants réalisant des Investigations Complémentaires (IC).

Vous êtes responsable de projet. Il se peut que vous ayez des IC à réaliser (voir réponse DT ci-jointe). Si tel est le cas, la réalisation d'IC sur le réseau d'Enedis impose une demande d'accès au réseau ; vous et votre sous-traitant mandaté devrez avoir connaissance des informations qui figurent dans ce document.

Ces informations vous sont également nécessaires pour ajouter, dans vos commandes ou marchés d'IC, toutes les précisions utiles pour réaliser des IC sur le réseau d'Enedis.

La prise en charge financière par Enedis de ces IC ne sera possible que si ces règles de détection et d'accès au réseau ont été respectées, et sous réserve que les contrôles d'Enedis en confirment la qualité.

Il vous incombera de nous transmettre le résultat de ces IC

- à l'adresse mail unique suivante : **enedis@retours-ic.protys.fr**
- en indiquant le **numéro de consultation dans l'objet du mail**

p.3

Comment faire une IC sur les réseaux Enedis ?

Je suis une entreprise de détection

Besoin ponctuel
= accès ponctuel au réseau

p.4

Démarche à suivre

Contacter le bureau d'exploitation local

p.5



Faire une demande d'accès payant

p.6

Recevoir et payer la facture



Après paiement de la facture, convenir d'une date d'intervention

RDV sur site pour procéder à la détection avec la présence d'un agent Enedis

Besoin récurrent
= accès conventionné

p.4

Démarche à suivre

Contacter l'agence cartographique locale

Qui vous accompagnera dans le processus de signature de la convention

p.7

Préparer les documents relatifs à la convention



Effectuer le cursus de stages
Si vous n'avez pas de personnel ayant déjà validé le cursus.

p.8

Signer la convention

Pour chaque accès au réseau :

Transmission d'un planning hebdomadaire au moins une semaine avant les travaux

CES ACCES SONT GRATUITS

Pas de présence d'un agent Enedis

Les responsables de projet transmettront le résultat de ces IC à Enedis.
Elles pourront être facturées à Enedis sous réserve de respecter les conditions du Guide Technique (p.3) et des articles 9 et 15 de l'arrêté du 15/02/2012

Décret DT/DICT – extrait du guide technique

Le guide technique du décret DT/DICT (Fascicule 2) précise les modes de détection autorisés pour les réseaux électriques (voir extraits ci-dessous).

4.2.3.2 DÉTECTION PAR RADAR GÉOLOGIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- dans le cas d'investigations complémentaires pour identifier un réseau électrique dans des zones où plusieurs réseaux sont présents, avec des risques d'erreur sur leur identification respective : appliquer obligatoirement la méthode électromagnétique avec raccordement direct plutôt qu'un radar géologique, ou en plus de celui-ci.

4.2.3.3 DÉTECTION PAR MÉTHODE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

En conséquence, pour toute détection par méthode électromagnétique, un accès au réseau d'Enedis est nécessaire pour pouvoir raccorder le matériel d'injection. Il existe deux façons d'obtenir cet accès aux affleurants du réseau (voir détails page suivante) :

Accès ponctuel

Accès permanent

Trouver une solution adaptée à votre besoin

Besoin ponctuel = Accès ponctuel au réseau (payant)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant peu d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection répondant à des commandes ponctuelles d'IC d'un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection d'avoir un accès à son réseau en toute sécurité avec la présence d'un de ses agents.

Ce dernier fera tous les gestes techniques de raccordement au réseau et restera durant la durée de la prestation.

Dans ce cadre, l'habilitation B0-H0 est nécessaire pour accompagner le technicien d'Enedis dans l'environnement d'ouvrages électriques sous tension et pour identifier les risques liés à ses déplacements et ses gestes dans ce milieu.

Cette prestation est facturée à l'entreprise de détection qui en fait la demande.

Besoin récurrent = Accès permanent au réseau (gratuit)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant beaucoup d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection ayant passé un marché d'IC avec un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection qui le souhaitent d'avoir un accès à son réseau en autonomie (sans demande d'accès ponctuel).

Pour ce faire, l'entreprise de détection devra faire suivre à ses salariés un cursus de formation spécifique et signer une convention avec les Directions Régionales Enedis correspondant à la localisation de ses marchés.

Une fois cette convention signée, l'entreprise enverra en semaine n au Bureau d'Exploitation local concerné son planning d'interventions de la semaine n+1.

Dans ce cas **les accès seront gratuits** et votre opérateur interviendra sans la présence d'un agent Enedis.

Accès ponctuel

Contactez l'interlocuteur Enedis local correspondant à votre lieu d'intervention pour obtenir un accès ponctuel au réseau

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
01	Ain	sirho-asgard@enedis.fr
02	Aisne	ure-picardie-drdict@enedis.fr
03	Allier	auw-dtdict@enedis.fr
04	Alpes-de-Hte-Provence	pads-dict@enedis.fr
05	Hautes-Alpes	pads-dict@enedis.fr
06	Alpes-Maritimes	caz-asgard@enedis.fr
07	Ardèche	sirho-asgard@enedis.fr
08	Ardennes	car-dtdict@enedis.fr
09	Ariège	mps-arex-dtdict@enedis.fr
10	Aube	car-dtdict@enedis.fr
11	Aude	urelaro-bexaces@enedis.fr
12	Aveyron	nmp-bex@enedis.fr
13	Bouches-du-Rhône	pads-dict@enedis.fr
14	Calvados	cpa14@enedis.fr
15	Cantal	auw-dtdict@enedis.fr
16	Charente	drpch-cpa@enedis.fr
17	Charente-Maritime	drpch-cpa@enedis.fr
18	Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
19	Corrèze	lim-cpa19@enedis.fr
21	Côte-d'Or	cotedor-pilotage@enedis.fr
22	Côtes-d'Armor	bzh-bex-229@enedis.fr
23	Creuse	lim-cpa23@enedis.fr
24	Dordogne	aqn-bex@enedis.fr
25	Doubs	ureafc-bex@enedis.fr
26	Drôme	sirho-asgard@enedis.fr
27	Eure	cpa27@enedis.fr
28	Eure-et-Loir	cen-bex-reseau@enedis.fr
29	Finistère	bzh-bex-229@enedis.fr
30	Gard	urelaro-bexaces@enedis.fr
31	Haute-Garonne	mps-arex-dtdict@enedis.fr
32	Gers	mps-arex-dtdict@enedis.fr
33	Gironde	aqn-bex@enedis.fr
34	Hérault	urelaro-bexaces@enedis.fr
35	Ille-et-Vilaine	bzh-bex-356@enedis.fr
36	Indre	cen-bex-reseau@enedis.fr
37	Indre-et-Loire	cen-bex-reseau@enedis.fr
38	Isère	alp-arex-access@enedis.fr
39	Jura	ureafc-bex@enedis.fr
40	Landes	pyl-dtdict@enedis.fr
41	Loir-et-Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
42	Loire	sirho-asgard@enedis.fr
43	Haute-Loire	auw-dtdict@enedis.fr
44	Loire-Atlantique	pdl-detection@enedis.fr
45	Loiret	cen-bex-reseau@enedis.fr
46	Lot	nmp-bex@enedis.fr
47	Lot-et-Garonne	aqn-bex@enedis.fr
48	Lozère	nmp-bex@enedis.fr
49	Maine-et-Loire	pdl-detection@enedis.fr

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
50	Manche	cpa50@enedis.fr
51	Marne	car-dtdict@enedis.fr
52	Haute-Marne	car-dtdict@enedis.fr
53	Mayenne	pdl-detection@enedis.fr
54	Meurthe-et-Moselle	lor-arex-54@enedis.fr
55	Meuse	lor-arex-55@enedis.fr
56	Morbihan	bzh-bex-356@enedis.fr
57	Moselle	lor-arex-57@enedis.fr
58	Nièvre	brgne-cpa-nievre@enedis.fr
59	Nord	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
60	Oise	ure-picardie-drdict@enedis.fr
61	Orne	cpa61@enedis.fr
62	Pas-de-Calais	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
63	Puy-de-Dôme	auw-dtdict@enedis.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pyl-dtdict@enedis.fr
65	Hautes-Pyrénées	pyl-dtdict@enedis.fr
66	Pyrénées-Orientales	urelaro-bexaces@enedis.fr
67	Bas-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
68	Haut-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
69	Rhône	sirho-asgard@enedis.fr
70	Haute-Saône	ureafc-bex@enedis.fr
71	Saône-et-Loire	urebourgogne-gpil-bds@enedis.fr
72	Sarthe	pdl-detection@enedis.fr
73	Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
74	Haute-Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
75	Paris	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
76	Seine-Maritime	cpa76@enedis.fr
77	Seine-et-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
78	Yvelines	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
79	Deux-Sèvres	drpch-cpa@enedis.fr
80	Somme	ure-picardie-drdict@enedis.fr
81	Tarn	nmp-bex@enedis.fr
82	Tarn-et-Garonne	nmp-bex@enedis.fr
83	Var	caz-asgard@enedis.fr
84	Vaucluse	pads-dict@enedis.fr
85	Vendée	pdl-detection@enedis.fr
86	Vienne	drpch-cpa@enedis.fr
87	Haute-Vienne	lim-cpa87@enedis.fr
88	Vosges	lor-arex-88@enedis.fr
89	Yonne	yonne-gpil@enedis.fr
90	Territoire de Belfort	ureafc-bex@enedis.fr
91	Essonne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
92	Hauts-de-Seine	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
93	Seine-Saint-Denis	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
94	Val-de-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
95	Val-d'Oise	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr

Faire une demande d'accès facturée

La demande doit contenir les informations suivantes :

- **Enedis proposant 2 forfaits d'intervention** (demi-journée – 3h30 ; journée – 7h), vous devrez estimer le temps pendant lequel vous aurez besoin d'un exploitant et ainsi demander le forfait adapté. Il restera impérativement pendant toute la durée de l'intervention :
 - Il accompagnera votre opérateur de détection et réalisera tous les gestes nécessitant un accès au réseau : ouverture de coffrets réseaux, branchements, postes HTA/BT, et nappage/habillage des pièces nues sous tension ;
 - Il posera/déposera le matériel d'injection de votre générateur successivement aux différents points de l'ouvrage où votre opérateur souhaite pouvoir injecter. Votre opérateur devra avoir un appareil en bon état, avec sa notice d'utilisation et les contrôles métrologiques associés.
- A savoir : une facture sera directement envoyée ainsi que la notice explicative qui précisera les responsabilités respectives de votre opérateur (responsable des conditions d'utilisation de son matériel) et celles de l'agent Enedis (responsable de la maîtrise du risque électrique sur le chantier).*
- **Les références de l'entreprise :**
 - Nom de l'entreprise
 - Adresse (rue, CP, commune)
 - Email
 - Nom de l'interlocuteur
 - N° de SIRET
 - Mode de communication : dématérialisé (à privilégier) ou courrier
- **La période demandée** pour le rendez-vous sur site.

A noter :



Le délai d'obtention de la facture est généralement de l'ordre d'une semaine, le tarif sera d'environ 270 € pour la demi-journée et 540 € pour la journée (hors nuits, week-ends et jours fériés).



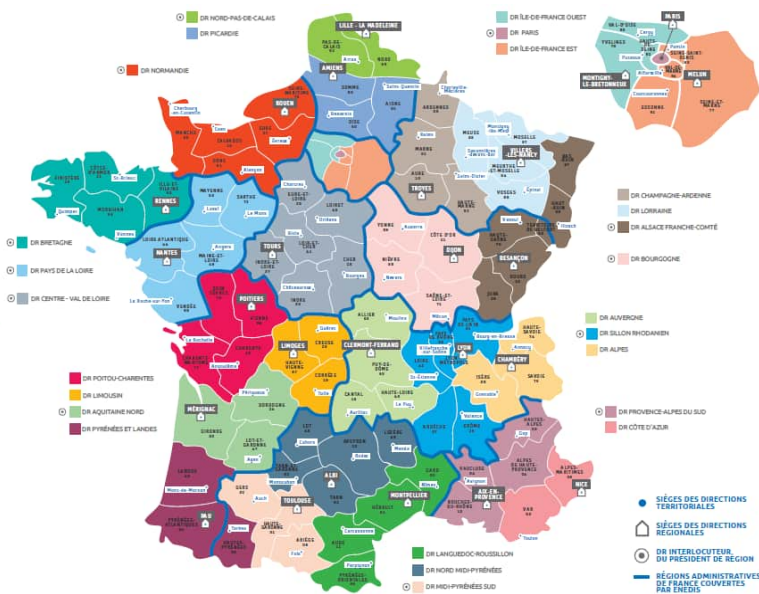
Le délai d'obtention d'un rendez-vous sur site est généralement de l'ordre de 3 semaines, après paiement de la facture. Il est recommandé d'utiliser le virement comme moyen de paiement (plutôt que le chèque) pour optimiser les délais.

Accès permanent

Contactez l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Pour signer une convention d'accès au réseau, contactez l'agence cartographie régionale à l'adresse ci-dessous correspondant au département où vous souhaitez réaliser les IC.

Direction régionale Enedis	Adresse mail pour les conventions
Alpes (38, 73, 74)	alp-cartosialp-elec@enedis.fr
Alsace Franche-Comté (25, 39, 67, 68, 70, 90)	afc-carto-detection@enedis.fr
Aquitaine Nord (24, 33, 47)	aqn-carto-detection-aquitainenord@enedis.fr
Auvergne (15, 43, 63, 03)	auv-patrimoine-cartographie@enedis.fr
Bourgogne (21, 58, 71, 89)	brgne-appuis-detection-acp@enedis.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	bzh-interface@enedis.fr
Centre Val-de-Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45)	sregacl-centre-carto@enedis.fr
Champagne Ardennes (10, 51, 52, 08)	drcar-commandecarto@enedis.fr
Côte d'Azur (83, 06)	var-svar-si-carto@enedis.fr
Ile de France Est (77, 91, 93, 94)	idf-e-carto@enedis.fr
Ile de France Ouest (78, 92, 95)	idf-o-detection-adp@enedis.fr
Languedoc Roussillon (11, 30, 34, 66)	laro-conventioncarto@enedis.fr
Limousin (19, 23, 87)	sregacl-cartohv@enedis.fr
Lorraine (54, 55, 57, 88)	lor-prestation-carto@enedis.fr
Midi Pyrénées Sud (31, 32, 09)	mps-carto-cellule-detect@enedis.fr
Nord Midi Pyrénées (12, 46, 48, 81, 82)	dmmp-portail-detection@enedis.fr
Nord-Pas-de-Calais (59, 62)	dmpdc-carto@enedis.fr
Normandie (14, 27, 50, 61, 76)	ucfnormandie-carto-znc@enedis.fr
Paris (75)	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)	pdl-detection@enedis.fr
Picardie (60, 80, 02)	payssom-carto-gdo@enedis.fr
Poitou Charentes (16, 17, 79, 86)	pch-cartographie@enedis.fr
Provence Alpes du Sud (13, 84, 04, 05)	pads-carto-dict@enedis.fr
Pyrénées Landes (40, 64, 65)	pyl-carto-ge@enedis.fr
Sillon Rhodanien (26, 42, 69, 01, 07)	sirho-iccarto@enedis.fr



Contactez l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Le cursus de stages obligatoire comprend deux parties



La première partie vise à former vos salariés aux risques électriques liés à la détection sur un réseau de distribution. Elle est nécessaire pour que vous puissiez leur délivrer le moment venu l'habilitation électrique adaptée :

- Ce cursus est constitué de deux stages qui sont à effectuer auprès de centres de formations agréés (hors Enedis).



La seconde partie du cursus vise à former vos salariés et à vérifier leur capacité à détecter un réseau de distribution électrique en toute autonomie :

- Ce stage d'une durée de 5 jours est dispensé par Enedis ;
- Il sera suivi par une journée d'accompagnement sur le terrain avec un agent Enedis.



A noter :

Le délai d'obtention d'un cursus complet est de l'ordre de 4 mois environ.

Préparer la demande de convention

La convention peut être signée dès lors que :

- Vous avez au moins un salarié ayant validé le cursus complet ;
- Vous avez pris toutes les dispositions nécessaires en tant qu'employeur pour la maîtrise du risque électrique (habilitation du personnel, mise en place des instructions de sécurité encadrant les interventions de vos salariés).

Accompagnement par l'agence cartographie

L'agence cartographie vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des services responsables des accès au réseau Enedis

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Voici quelques préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit d'intégration de ces IC dans la cartographie d'Enedis et de leur paiement.

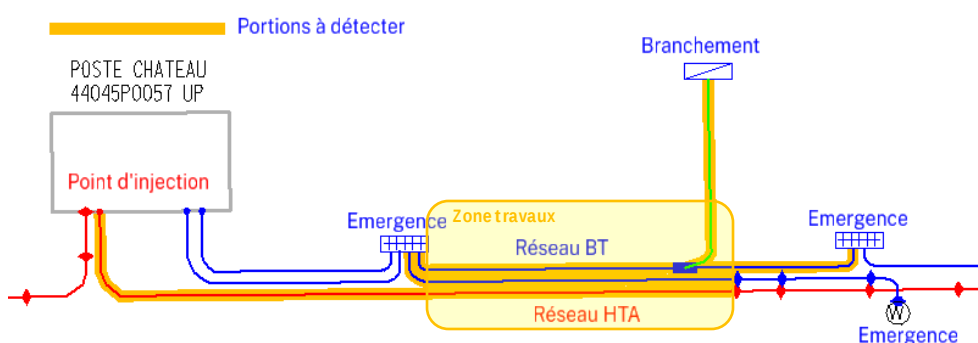
Points de vigilance sur la qualité des IC

- L'entreprise de détection doit être certifiée géoréférencement et détection
- Sauf pour de rares exceptions, l'injection est obligatoire. Dans ce cas Enedis s'assurera qu'une demande d'accès au réseau a bien été réalisée
- Enedis vérifiera qu'il est possible de rattacher avec certitude le résultat des mesures à un ouvrage identifié sur les plans de la DT
- Des contrôles seront réalisés par échantillonnage via une seconde détection contradictoire

Périmètre des IC prises en charge

Les IC doivent être réalisées sur la zone de terrassement augmentée de 2m. Toutefois Enedis demande des détections qui peuvent aller au-delà de la zone de travaux et s'engage à payer la totalité (hors portions déjà en classe A) :

- Les branchements sont à détecter en totalité
- Les tronçons BT sont à détecter d'émergence à émergence
- Les tronçons HTA sont à détecter depuis le point d'injection jusqu'à la fin de la zone travaux



Transmission des IC et paiement

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse enedis@retours-ic.protys.fr

- 1 mail = 1 résultat d'IC
- Le numéro de consultation doit obligatoirement figurer dans l'objet du mail
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- La facture pourra être envoyée séparément

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

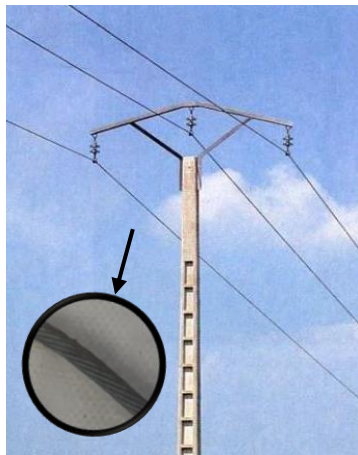
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

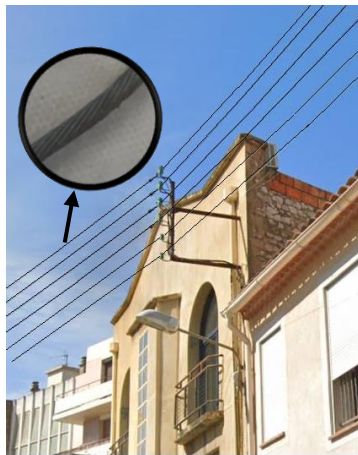
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

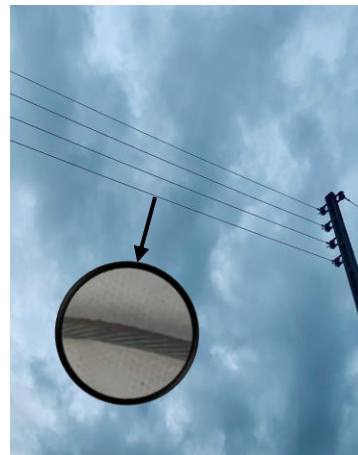
Réseau fils nus HTA



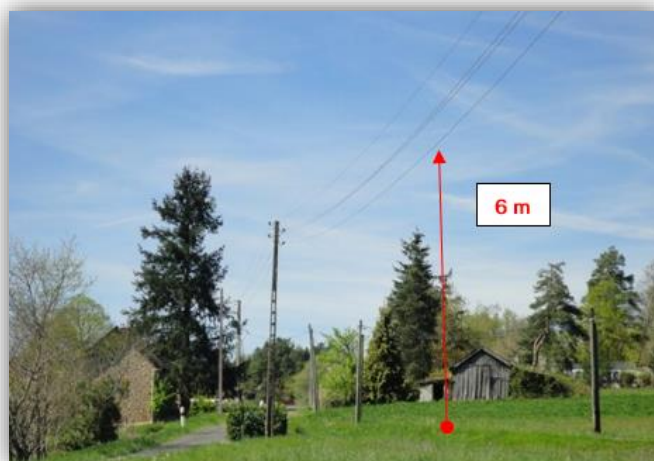
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

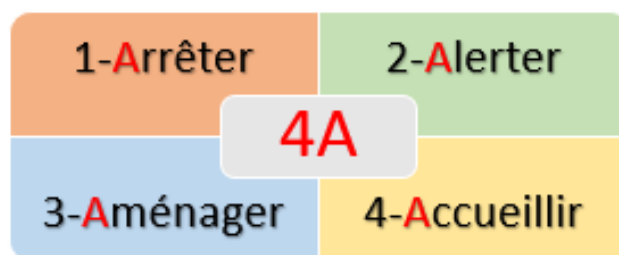
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

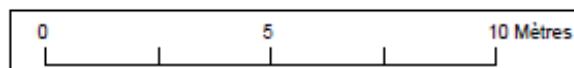
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

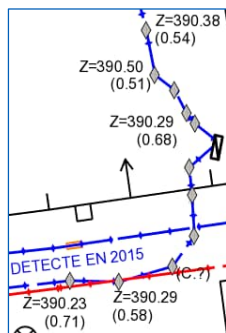
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

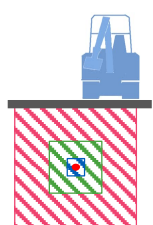
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau		Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

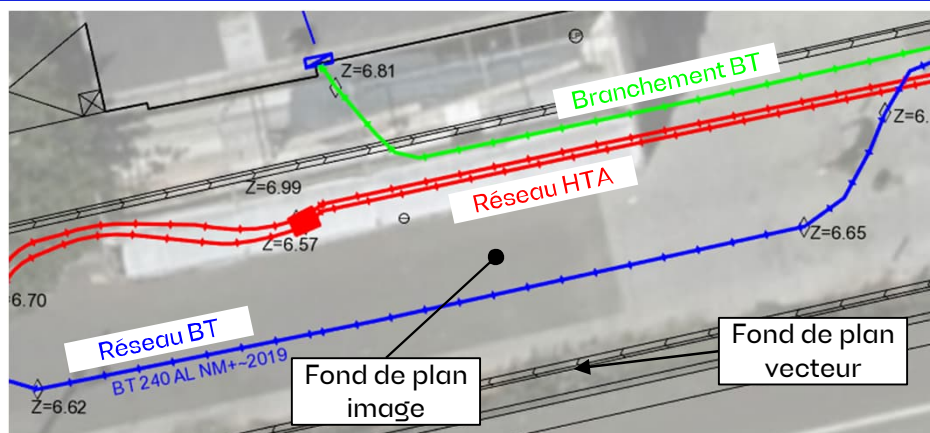
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu
(retour à la terre :
risque électrique)



Notre cartographie est en cours de mise à jour



Un projet de modification ou extension de nos réseaux/ouvrages est en cours dans l'emprise de votre zone de travaux.

Un ou plusieurs câbles n'apparaissant pas sur les plans que nous vous transmettons sont susceptibles d'avoir été posés et sont sous tension

Nous vous demandons d'analyser votre environnement et d'intervenir avec la plus grande attention (ex : présence de tranchées)

En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le service ou interlocuteur indiqué dans la partie Modification ou extension de nos réseaux

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

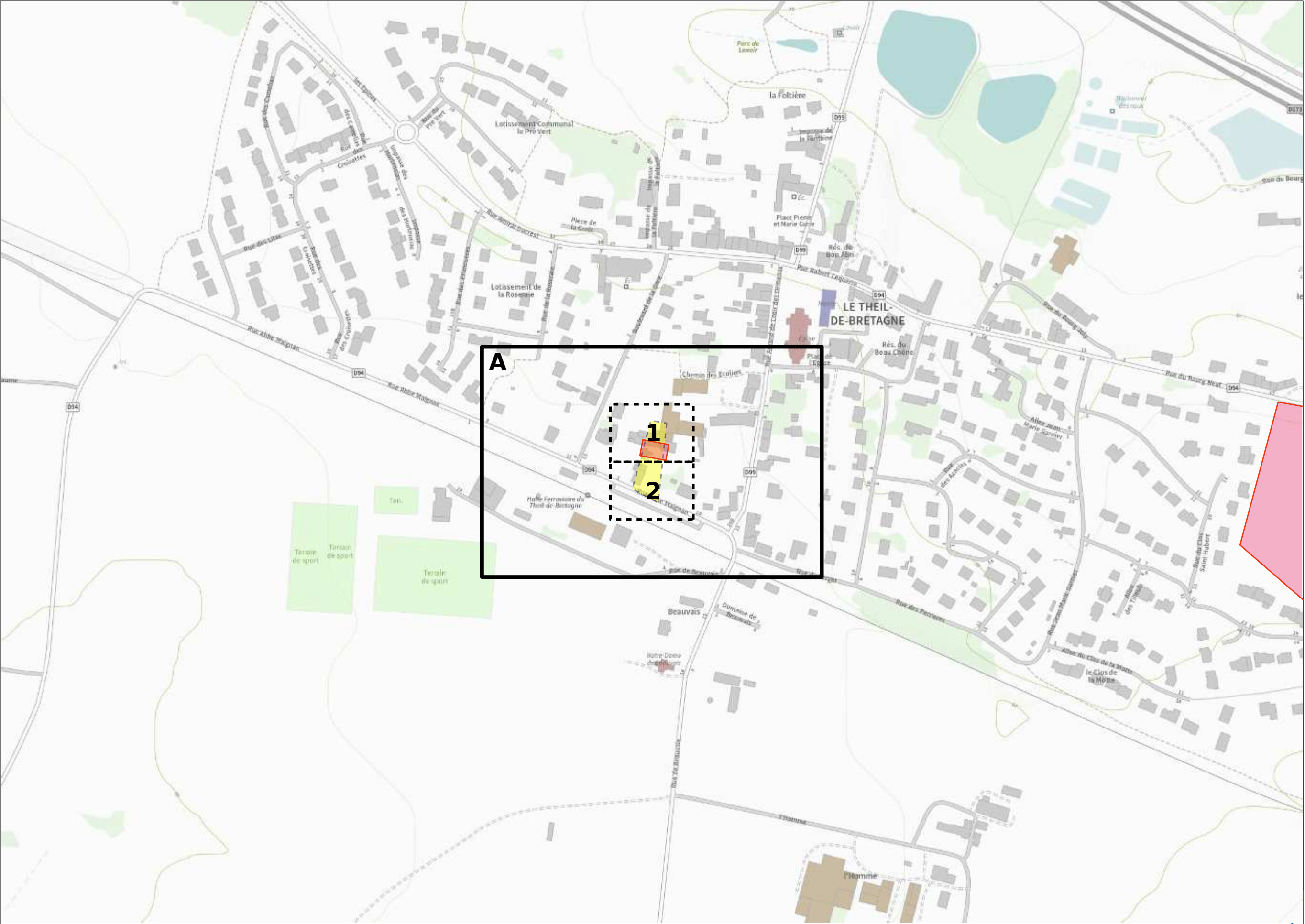
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
16/06/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
16/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
16/06/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

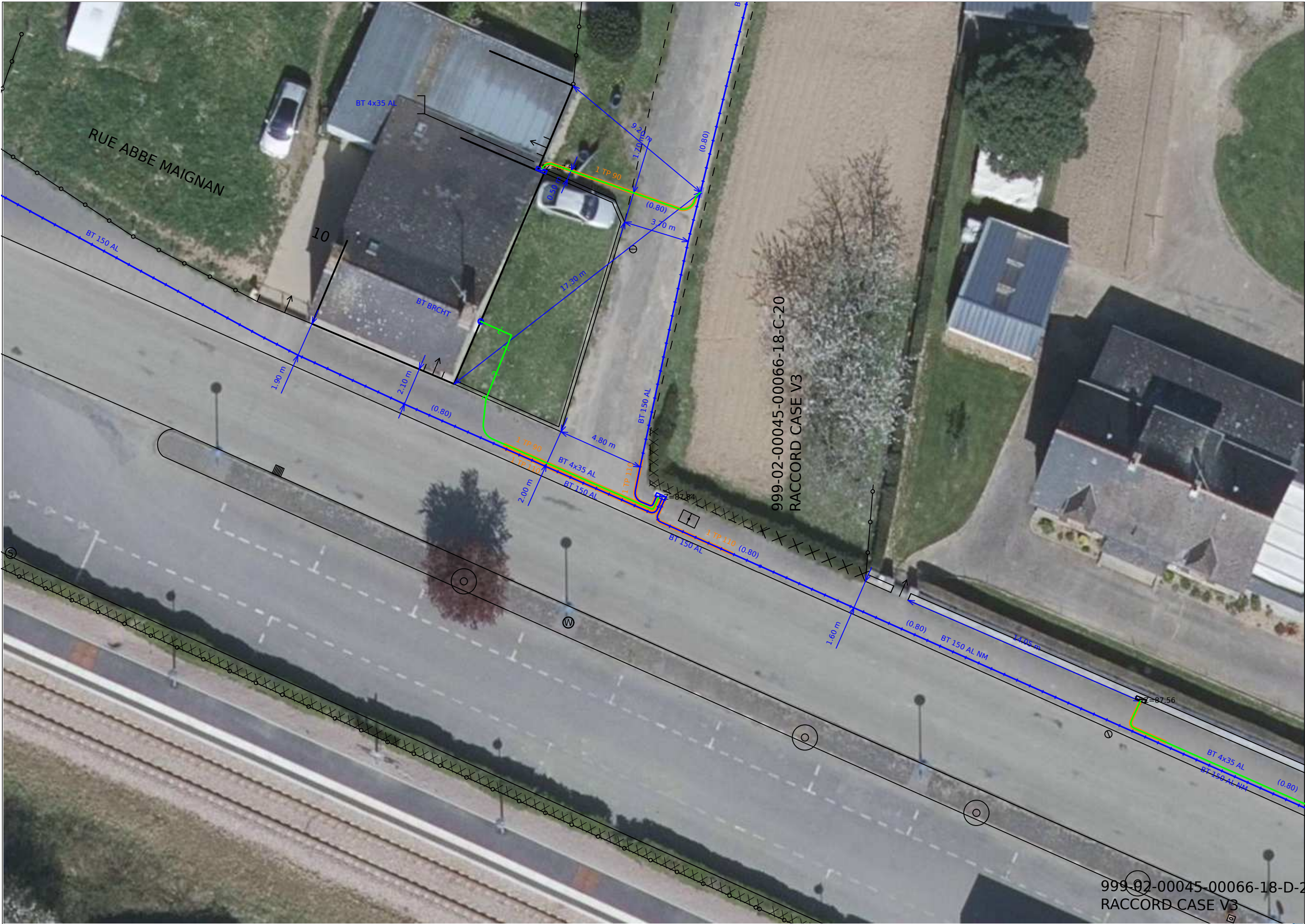
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

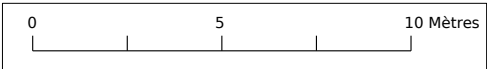
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Données cartographiques
PCRS Image : SDE 35(2022)





Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

!! ATTENTION !! Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée
- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/>

Responsable : AVALIANI Ketevan

Tél : +33299770657

Date : 22/06/2026

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026061601205D46 - 35240 - LE THEIL DE BRETAGNE - 6 Rue Abbé Maignan

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

SNCF Réseau Bretagne chez Multani

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

50 BIS RUE DU FAUBOURG FIGUEROLLES

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

34070 MONTPELLIER

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46

N° affaire du responsable du projet : 35-THEILBRETAGNE-EPE

Date de la déclaration : 16 / 06 / 2026

☐ Responsable du projet, personne morale ☒ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Hugues MERCIER

Tél. : 0763791373 Fax(1) :

Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Abbé Maignan

CP : 35240 Commune principale : LE THEIL DE BRETAGNE

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D E M

Décrivez le projet : Démolition d'un bâtiment

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 09 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

De: Patrimoine & Réseaux <no-reply@patrimoine-reseaux.fr>

A: ad-ing-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: Réponse - DT 2026061601205D46 LE THEIL DE BRETAGNE - Patrimoine & Réseaux

SNCF Reseau Bretagne

Réponse à votre déclaration DT

Bonjour,
Vous avez adressé une DT à SNCF Reseau Bretagne
N°2026061601205D46

Vous pouvez désormais télécharger son récépissé avec les plans et notices joints dans un fichier ZIP, en cliquant sur le lien suivant :

[Télécharger maintenant](#)

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire concernant cette déclaration.

A bientôt.

L'équipe Multani

MULTANI,
50 BIS RUE DU FAUBOURG FIGUEROLLES, 34070 Montpellier - 0449380102

RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS A
L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE
PROJETS ET EXECUTANTS DES TRAVAUX
REALISES A PROXIMITE DES INSTALLATIONS
FERROVIAIRES ET AUTRES RESEAUX AERIENS,
SOUTERRAINS OU SUBAQUATIQUES

1 PREAMBULE

Le Groupe Public Ferroviaire exploite un réseau sensible composé notamment d'installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé. Ces installations peuvent être aériennes, en surface et souterraines.

Le présent document est destiné à porter un complément d'informations aux différents responsables de projets et exécutants de travaux ayant l'intention de réaliser une opération à proximité des installations ferroviaires et autres réseaux aériens, souterrains ou subaquatiques déclarés à l'INERIS.

Sont entendus pour l'application du présent document comme travaux tiers l'ensemble des travaux à réaliser pour les besoins du responsable de projet par des exécutants de travaux tiers au Groupe Public Ferroviaire.

Il est précisé que ce document ne se substitue en aucune façon aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Plus particulièrement il ne vaut en aucun cas autorisation de pénétrer dans le domaine public ferroviaire non affecté à la circulation du public, d'y réaliser des travaux, ni acceptation du contenu des travaux tiers et de leurs effets potentiels sur le domaine public ferroviaires notamment en matière d'écoulement des eaux.

2 TRAVAUX TIERS DANS LE DOMAINE FERROVIAIRE

Pour toute demande de travaux à réaliser dans le domaine ferroviaire, il vous appartient de prendre contact avec la personne citée ci-dessous :

CONTACT	
Nom du contact :	M. LANDAIS Romain
Fonction :	Chef de projet
Etablissement :	INFRAPOLE BRETAGNE
Adresse :	22 Bd Beaumont 35000 RENNES
Adresse mail :	rn.eipb.tiers@sncf.fr
Téléphone :	06.24.68.60.21

Vous ne serez pas autorisés à débuter vos travaux sans l'accord et les consignes de sécurités particulières de l'Unité Voie Référente.

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

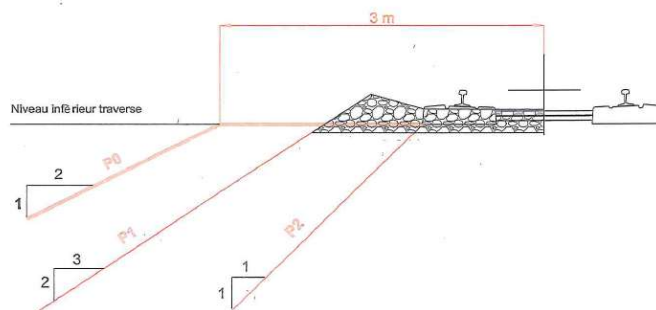
3 TRAVAUX TIERS HORS DU DOMAINE FERROVIAIRE

Sont totalement proscrits sans validation préalable de SNCF Réseau :

- ➔ Toute Intrusion dans le domaine public ferroviaire. Toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire quel que soit le motif est strictement interdite et réprimé par l'article L2242-4 du Code des Transports.
- ➔ Tous les travaux tiers de terrassement ou actions pouvant entraîner la déstabilisation du terrain (vibration, explosifs, ...). Notamment toutes les interventions pouvant affecter la zone dite sensible sous le domaine public ferroviaire englobant la pente dite P0.



SCHEMA POSITION DE PRINCIPE DES PLANS P0 / P1 / P2



Plan P0 :
En dessous de P0, fouilles et (le cas échéant) blindages devront faire l'objet de calculs de résistance, stabilité, déformations ...

Plan P1 et P2 :
En dessous de ces plans les fouilles sont systématiquement blindées ; des limitations temporaires de vitesses (LTV) sont à prévoir aussi éventuellement, entre autres mesures complémentaires.

- ➔ Tous travaux ou utilisation d'engins et ou matériels de chantier proche du domaine public ferroviaire pouvant entraîner un survol, un risque de renversement, de projection ou de chute de toutes natures que ce soit sur ce domaine.
- ➔ Tout travaux situés à une distance inférieure à 100 mètres d'un passage à niveau,
- ➔ Toute approche à moins de 3 m de toutes installations électriques.

Dans tous ces cas de figure une validation préalable des travaux tiers par SNCF Réseau est nécessaire. Le processus de cette validation est détaillé dans le référentiel IG94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF) :

https://www.sncf-reseau.com/medias-publics/2023-12/ig94589_moa_tiers_directives_de_securite_ferroviaire.pdf

Dans ce référentiel, un point d'attention particulier doit être apporté à l'ensemble des règles du point « 5. REGLES TECHNIQUES EN PHASE TRAVAUX et de l'Annexe 9 : Croquis de principe des contraintes ferroviaires.

A noter que pour les travaux à proximité de passages à niveau, il convient également d'appliquer la note SETRA.

- Sétra 133 Travaux à proximité des Passages à Niveau.

<http://dtrf.setra.fr/pdf/pj/Dtrf/0005/Dtrf-0005634/DT5634.pdf?openerPage=notice>

Nous vous demandons de prendre connaissance de ces documents avant toute prise de contact aux coordonnées suivantes :

CONTACT	
Nom du contact :	Eric PAPIN
Fonction :	Assistant domaine
Etablissement :	INFRAPOLE BRETAGNE
Adresse :	22 Bd Beaumont 35000 RENNES
Adresse mail :	rn.eipb.tiers@sncf.fr
Téléphone :	06 73 69 04 57
Prise de contact et/ou Rdv terrain	

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

4 TRAVAUX TIERS IMPACTANT LA PERENITE DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES ET AUTRES RESEAUX AERIENS, SOUTERRAINS OU SUBAQUATIQUES OU NECESSITANT LEUR MODIFICATION

La réalisation des travaux tiers peut nécessiter le respect de préconisations délivrées par SNCF Réseau ou nécessiter la réalisation de travaux modificatifs des installations ou réseaux du domaine public ferroviaire, et ce afin de :

- Assurer la pérennité des infrastructures ferroviaires
- Assurer la protection du domaine public ferroviaire
- Assurer la sécurité des circulations ferroviaires
- Assurer la sécurité des biens et des personnes

La réalisation des travaux modificatifs doit être contractualisée conformément au texte SNCF RESEAU IG94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF).

➤ L'IG 94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF) :

https://www.sncf-reseau.com/medias-publics/2023-12/ig94589_moa_tiers_directives_de_securite_ferroviaire.pdf

Dans ce référentiel, un point d'attention particulier doit être apporté à l'ensemble des règles du point « 5. REGLES TECHNIQUES EN PHASE TRAVAUX et de l'Annexe 9 : Croquis de principe des contraintes ferroviaires.

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce référentiel avant toute prise de contact et rdv aux coordonnées suivantes :

Conséquence : Vous ne serez donc pas autorisés à débiter vos travaux sans l'accord et les consignes de sécurités particulières de l'Unité Voie Référente.

CONTACT	
Nom du contact :	M. LANDAIS Romain
Fonction :	Chef de projet
Etablissement :	INFRAPOLE BRETAGNE
Adresse :	22 Bd Beaumont 35000 RENNES
Adresse mail :	rn.eipb.tiers@sncf.fr
Téléphone :	06.24.68.60.21
Prise de contact et/ou Rdv terrain	

5 PARTICULARITES GUICHET EMPRUNTS ET TRAVERSEES SNCF RESEAU

Pour tous travaux tiers dans les emprises du Groupe Public Ferroviaire concernant :

- La création ou modification des traversées sous voies et sur pont rail.
- La création ou modification des traversées aériennes.
- La création ou modification d'emprunts longitudinaux.

Il vous est demandé de prendre contact auprès du guichet emprunts et traversées aux coordonnées suivantes :



- i Guichet Emprunts Traversées**
- Ouverture : lundi-vendredi
 - Horaire : 9h à 12h et de 14h à 17h
 - E-mail : convention@patrimoine-reseaux.fr
 - Téléphone : 04 49 38 01 02 puis Touche 2
 - Dépôt de dossiers : <https://patrimoine-reseaux.fr/>

merci de vous rapprocher après réponse du guichet du contact suivant :

CONTACT	
Nom du contact :	M. LANDAIS Romain
Fonction :	Chef de projet
Etablissement :	INFRAPOLE BRETAGNE
Adresse :	22 Bd Beaumont 35000 RENNES
Adresse mail :	rn.eipb.tiers@sncf.fr
Téléphone :	06.24.68.60.21

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

Légende

Patrimoine

-  Domaine SNCF Réseau
-  Domaine Gare & Connexions
-  Passage à Niveaux
- 050+100 Localisation SNCF (PK)

Fond de plan © IGN

Ouvrages

-  Réseau électrique
-  Réseau AEP
-  Réseau télécoms
-  Voie SNCF Réseau

Tunnels SNCF

-  Localisation précise
-  Localisation approximative



multani

SNCF Réseau Bretagne Plan d'ensemble 16/06/2026

N° de consultation : 2026061601205D46

Adresse : 6 Rue Abbé Maignan
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

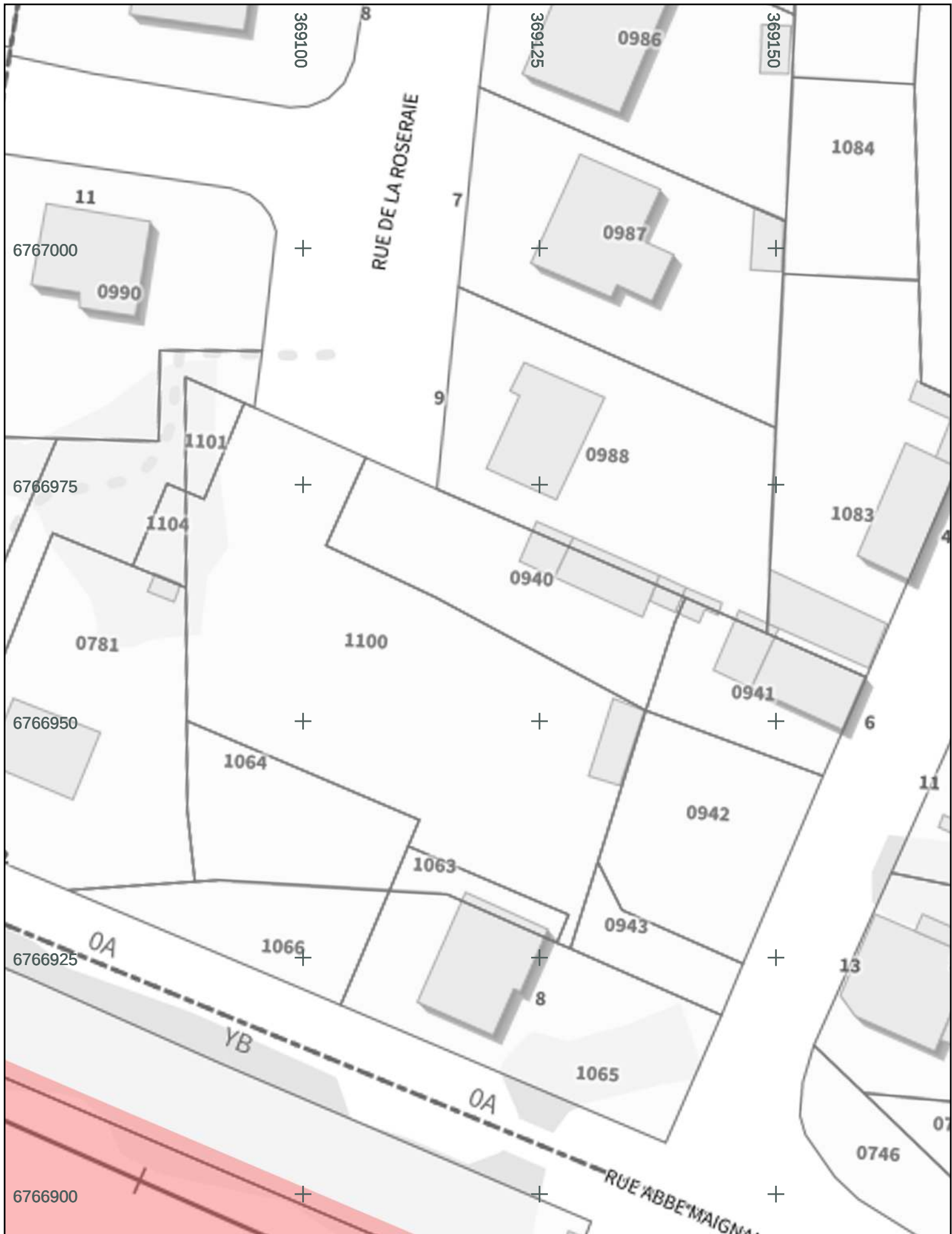
N° d'urgence : 0299291129

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

Lambert 93

A4 - Portail





multani

SNCF Réseau Bretagne Plan de détails 1/4 16/06/2026

N° de consultation : 2026061601205D46

Adresse : 6 Rue Abbé Maignan
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

N° d'urgence : 0299291129

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

1:500

0 5 10 m

Lambert 93

A4 - Portait





multani

SNCF Réseau Bretagne Plan de détails 2/4 16/06/2026

N° de consultation : 2026061601205D46

Adresse : 6 Rue Abbé Maignan

35240 LE THEIL DE BRETAGNE

N° d'urgence : 0299291129

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

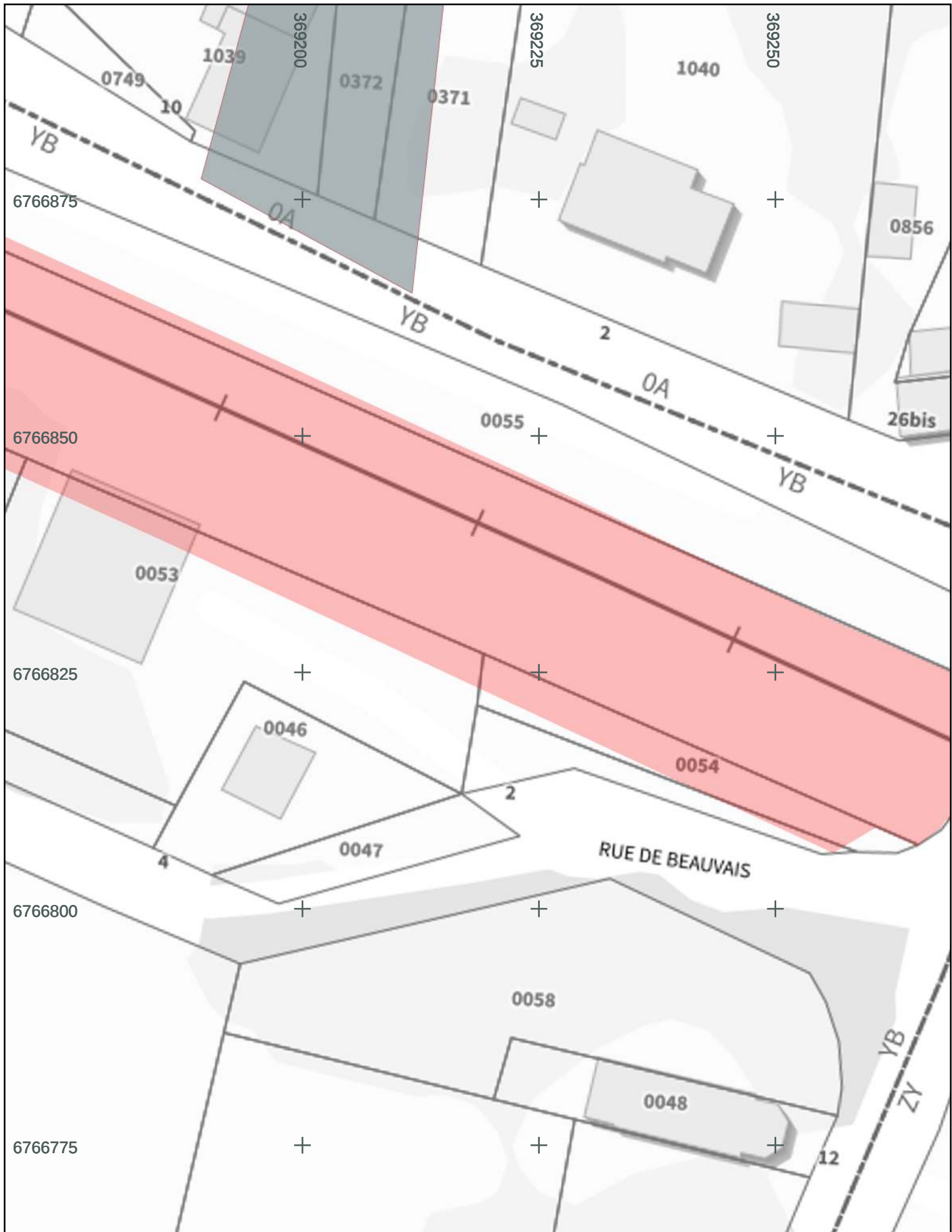
1:500

0 5 10 m

Lambert 93

A4 - Portrait





multani

SNCF Réseau Bretagne Plan de détails 3/4 16/06/2026

N° de consultation : 2026061601205D46

Adresse : 6 Rue Abbé Maignan
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

N° d'urgence : 0299291129

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

1:500

0 5 10 m

Lambert 93

A4 - Portrait





multani

SNCF Réseau Bretagne Plan de détails 4/4 16/06/2026

N° de consultation : 2026061601205D46

Adresse : 6 Rue Abbé Maignan

35240 LE THEIL DE BRETAGNE

N° d'urgence : 0299291129

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

1:500

0 5 10 m

Lambert 93

A4 - Portrait



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AD INGE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays :

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,6,1,6,0,1,2,0,5,D,4,6
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPF
Personne à contacter (déclarant) : Hugues MERCIER
Date de réception de la déclaration : 16 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : LE THEIL DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SNCF Réseau Bretagne
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 50 BIS RUE DU FAUBOURG FIGUEROLLES
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 3,4,0,7,0 Montpellier
Tél. : 0,4,4,9,3,8,0,1,0,2 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TR. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. SNCF.pdf 500 / / / / cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : / / à h ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Veuillez svp prendre connaissance des recommandations, des prescriptions et des contacts transmis au sein de la NOTICE DE SECURITE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.12 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : TOUTE PÉNÉTRATION SANS AUTORISATION DANS LE DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE EST
STRICTEMENT INTERDITE
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,9,9,2,9,1,1,2,9
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : 18 (Pompiers)

Responsable du dossier

Nom : Multani
Désignation du service : Réponses DICT
Tél. : 0,4,4,9,3,8,0,1,0,2

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Multani pour SNCF Réseau
Signature : 
Date : 16 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SPIE CITYNETWORKS pour SDE35 chez GROUPE NAT

Destinataire : Groupe NAT
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46
N° affaire du responsable du projet : 35-THEILBRETAGNE-EPE
Date de la déclaration : 16 / 06 / 2026
☐ Responsable du projet, personne morale ☒ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE
Pays : FRANCE N° SIRET :
Représentant du responsable du projet
Dénomination : AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Hugues MERCIER
Tél. : 0763791373 Fax(1) :
Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Abbé Maignan
CP : 35240 Commune principale : LE THEIL DE BRETAGNE
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D E M
Décrivez le projet : Démolition d'un bâtiment
Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1, 0 m
☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 09 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :
Date des investigations complémentaires : / /
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER
Signature :  Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : / /
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

De: Dict Assistance <noreply@fr.groupe-nat.com>

A: ad-ing-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [SDE35 - SPIE LOT SUD] - DT - Demande 2026061601205D46 réceptionné

[Attention : Ce message est généré automatiquement – Il n'est pas possible d'y répondre]

Madame, Monsieur

Le 16/06/2026 vous nous avez adressé une déclaration de DT (n°2026061601205D46) à SDE35 - SPIE LOT SUD.

Vous pouvez télécharger son réceptionné avec les plans et notices joints dans un fichier ZIP, en cliquant sur ce lien : [Téléchargement](#)

Ce lien est disponible pendant 30 jours.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire concernant cette déclaration à: dict.assistance@fr.groupe-nat.com

Cordialement,

DICT ASSISTANCE

Gestion globale des DT-DICT (PAD)

03 59 52 91 13

dict.assistance@fr.groupe-nat.com

DICT Assistance est un service du Groupe N.A.T

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AD INGE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPF

Personne à contacter (déclarant) : Hugues MERCIER

Date de réception de la déclaration : 16 / 06 / 2026

Commune principale des travaux : LE THEIL DE BRETAGNE

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE35 - SPIE LOT SUD

Personne à contacter : dict.assistance@fr.groupe-nat.com

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : TSA 62152

Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN

Tél. : 0359529113 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : Eclairage public Echelle⁽¹⁾ : 200 Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : ☒ Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Eclairage public.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.1 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 068823832
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0359529113

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour SDE35
Signature : 
Date : 17 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

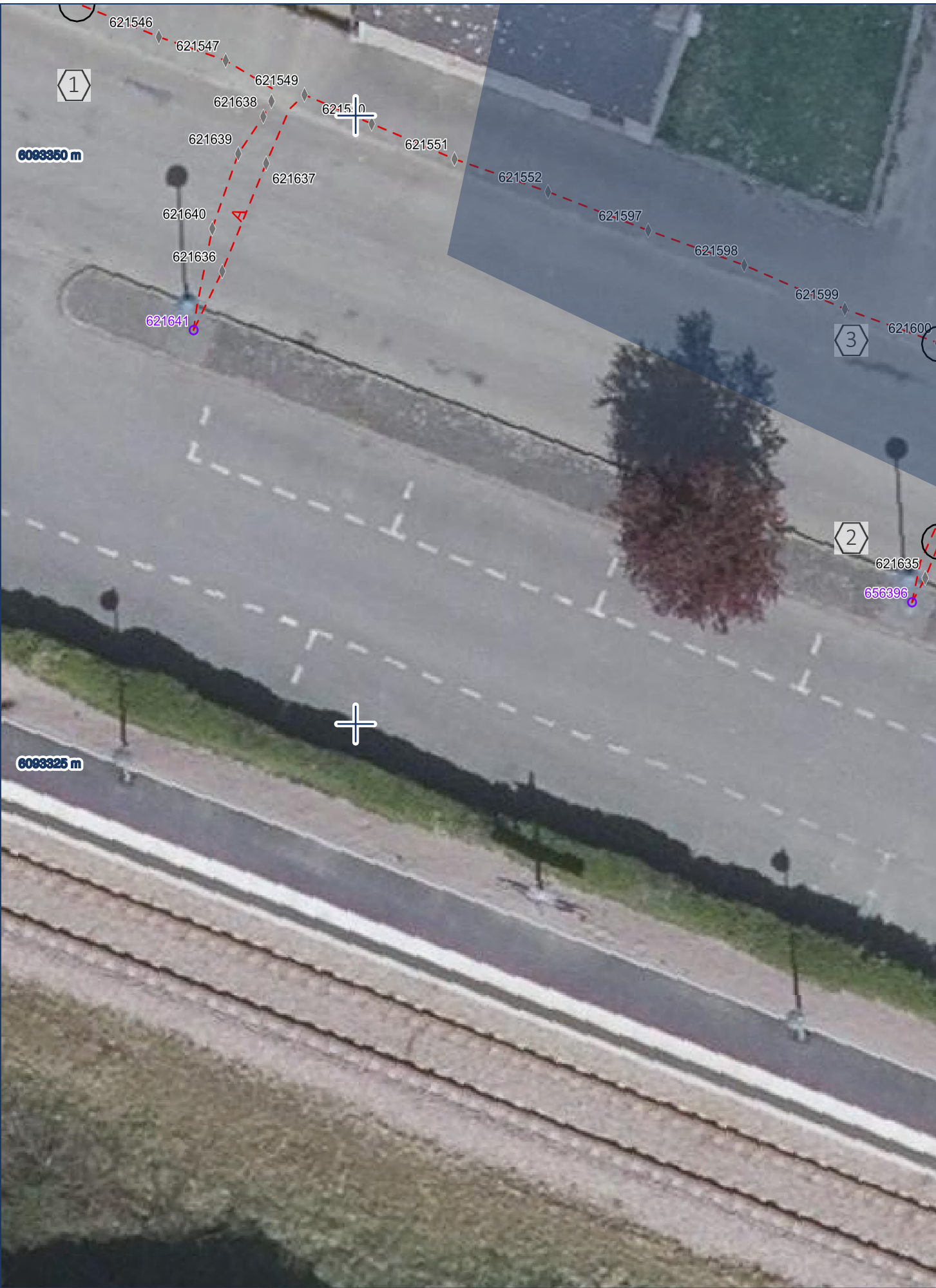




6093400 m

6093375 m

621556
621559



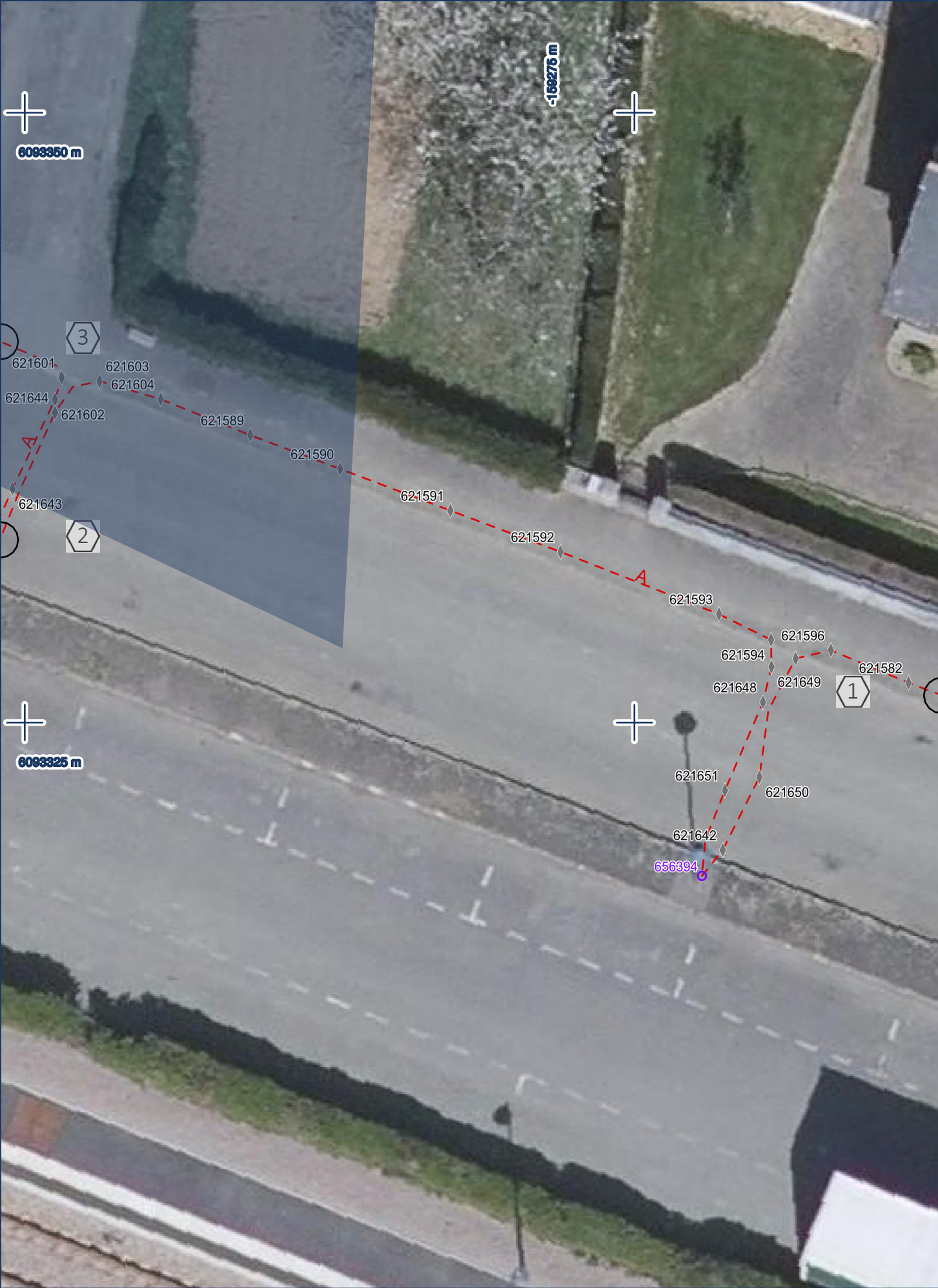


Tableau des points levés

SDE35 - SPIE LOT SUD de SDE35 - SPIE LOT SUD

Les coordonnées sont en [EPSG:2154]-RGF93/Lambert-93

Référence	Type	X	Y	Z	Z sol	Profondeur
621641	Point lumineux	369182.197	6766875.468		-	-
656396	Point lumineux	369201.544	6766866.892		-	-
621546	PTRL	369181.692	6766883.568	86.86	-	-
621547	PTRL	369183.495	6766882.816	86.73	-	-
621548	PTRL	369184.689	6766881.628	86.69	-	-
621549	PTRL	369185.61	6766881.754	86.8	-	-
621550	PTRL	369187.413	6766880.855	86.85	-	-
621551	PTRL	369189.638	6766879.758	87	-	-
621552	PTRL	369192.161	6766878.717	86.71	-	-
621589	PTRL	369209.435	6766870.988	86.67	-	-
621590	PTRL	369211.852	6766869.926	86.44	-	-
621591	PTRL	369214.812	6766868.616	86.26	-	-
621592	PTRL	369217.772	6766867.316	86.52	-	-
621597	PTRL	369194.857	6766877.502	86.59	-	-
621598	PTRL	369197.444	6766876.4	86.81	-	-
621599	PTRL	369200.147	6766875.04	86.73	-	-
621600	PTRL	369202.652	6766873.971	86.84	-	-
621601	PTRL	369204.347	6766872.853	86.21	-	-
621602	PTRL	369204.129	6766872.266	86.25	-	-
621603	PTRL	369205.38	6766872.701	86.18	-	-
621604	PTRL	369207.032	6766872.11	86.58	-	-
621635	PTRL	369201.942	6766867.533	86.46	-	-
621636	PTRL	369183.073	6766877.038	86.66	-	-
621637	PTRL	369184.449	6766879.93	86.87	-	-
621638	PTRL	369184.442	6766881.221	86.46	-	-
621639	PTRL	369183.696	6766880.238	86.41	-	-
621640	PTRL	369182.866	6766878.225	86.59	-	-
621643	PTRL	369202.825	6766869.885	86.52	-	-
621644	PTRL	369204.106	6766871.907	86.87	-	-

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A, B ou C Réseau électrique en classe A, B ou C
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan



Réseau électrique souterrain



Réseau électrique aérien



Réseau électrique en façade



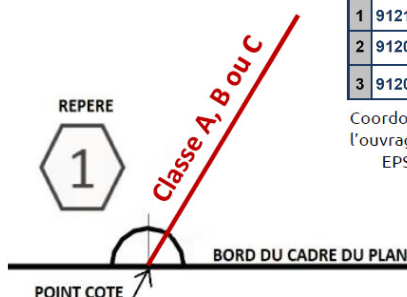
Affleurant



Point de position des réseaux levés

Fond de plan DGFIP

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi



Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection :
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

**La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.
Nos ouvrages se trouvent avec une charge de 0,60 m dans la classe de précision indiquée.**

CONTACT

En cas d'endommagement, veuillez contacter le : 06.88.23.38.32

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

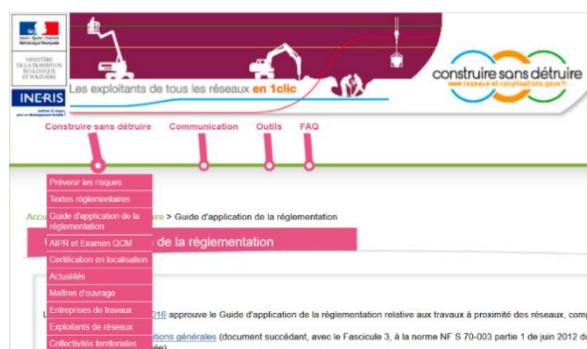
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages électriques et réseaux d'éclairage public » visés à l'article R 4534-107 du Code du Travail est disponible sur :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Aucun raccordement n'est autorisé sur le réseau d'éclairage public géré par le SDE35.

En cas de besoin de raccordement sur ce réseau, merci d'adresser votre demande à ep@sde35.fr.

Seule l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public est autorisée à procéder à ce type de prestation.

Un devis spécifique vous sera adressé.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : Aqualia - CAE - Theil de Bretagne

Destinataire :

Complément d'adresse : chez Sogelink

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6.9.1.3.4 DARDILLY Cedex

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.6.0.6.1.6.0.1.2.0.5.D.4.6

N° affaire du responsable du projet : 35-THEILBRETAGNE-EPE

Date de la déclaration : 16 / 06 / 2026

☐ Responsable du projet, personne morale ☒ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE

Pays : FRANCE N° SIRET : 35.12.12.12.12.12.12.12

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6.9.1.3.4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Hugues MERCIER

Tél. : 0.7.6.3.7.9.1.3.7.3 Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : 6 Rue Abbé Maignan

CP : 3.5.2.4.0 Commune principale : LE THEIL DE BRETAGNE

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : D.E.M

Décrivez le projet : Démolition d'un bâtiment

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 09 / 2026 Durée du chantier : 3.6.5 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées₍₃₎ :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AD INGE AD INGE
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,6,1,6,0,1,2,0,5,D,4,6

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPE

Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues

Date de réception de la déclaration : 16 / 06 / 2026

Commune principale des travaux : LE THEIL DE BRETAGNE

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : Aqualia - CAE - Theil de Bretagne

Personne à contacter :

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY Cedex

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6 Fax : , , , , , , , , , ,

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EA _____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : , , , , , , , , , ,

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,2,3,0,8,0,1,8,9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : DT/DICT

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima

Signature :  Sogelink

Date : 16 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2



Date d'édition : 16/06/2026 09:21

N° Consultation : 2026061601205D46

Carroyage : Lambert 93

Adresse

6 Rue Abbé Maignan

35240 LE THEIL DE BRETAGNE

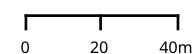
Plan général

Classe : Voir plan

A4 Paysage

Eaux usées (EU)

Echelle : 1:2000







Légende Assainissement

	Collecteurs		Regard		Poste de relèvement
	Collecteurs abandonnés		Equipement		Usine de dépollution
	Branchements		Noeud		
	Boite de branchement				





Légende Eau potable

	Canalisation		Point eau incendie
	Branchement		Ventouse
	Vanne		Compteur
	Vanne de purge		Régulateur, bouche de lavage, bassin
	Terminal de branchement Vanne de branchement		Captages
	Boite a boues		Clé
	Plaque d'extrémité		Pompage
	Vidange		Stockage/Réservoir
	Appareil		Traitement production
			Clapet anti-retour

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : BRETAGNE THD Chez Protys P0967

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : CS 90125

Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46

N° affaire du responsable du projet : 35-THEILBRETAGNE-EPE

Date de la déclaration : 16 / 06 / 2026

☐ Responsable du projet, personne morale ☒ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE

Pays : FRANCE N° SIRET : 33333333333333

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Hugues MERCIER

Tél. : 0763791373 Fax(1) :

Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Abbé Maignan

CP : 35240 Commune principale : LE THEIL DE BRETAGNE

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D E M

Décrivez le projet : Démolition d'un bâtiment

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 09 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET : 33333333333333

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

AD INGE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026061601205D46

Référence de l'exploitant : 2625024059.262501RDT02

N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPF

Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues

Date de réception de la déclaration : 16/06/2026

Commune principale des travaux : 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : BRETAGNE THD

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : CS 90125

Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9

Tél. : +33969393212

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Liaison fort trafic

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com**

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 969393212

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE

Signature :

Date : 16/06/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

Investigations Complémentaires sur les réseaux Orange



LES LIVRABLES ATTENDUS ET FORMAT OBLIGATOIRE

Tout dossier de géo référencement comprend la remise des **4 pièces essentielles** en fin de prestation sous forme de fichiers numériques :

1. le plan de situation du chantier **au format pdf**,
2. les carnets de points **au format csv**,
3. le fichier d'informations sur le relevé **au format .doc**,
4. le fichier graphique **au format dwg ou dxf, et éventuellement shp**.

1 - LE PLAN DE SITUATION

Permet de localiser rapidement le chantier . Il doit obligatoirement contenir, au format PDF :

- L'adresse du chantier (INSEE, nom commune, voie, numéro dans la voie)
- Une coordonnée GPS permettant la localisation (centroïde de l'emprise par exemple)
- Une copie écran de l'implantation du chantier (emprise) positionnée sur un fond de carte

2 - LE CARNET DE POINT

Permet l'import des points topométriques dans le système d'Information d'Orange

- le fichier doit être fourni obligatoirement **au format CSV**
- La structure du fichier doit contenir 5 colonnes avec en entête de colonne les informations suivantes : **Id_point ; TYPE ; X ; Y ; Z (non sensible à la casse)** – voir exemple ci contre
- La colonne B (Type) doit être complétée conformément au slide 4
- Les point Y, Y et Z doivent correspondre aux points de mesure slide 4
- Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).
- Le nom du fichier doit inclure « Point... »

Exemple de structure du fichier CSV

	A	B	C	D	E
1	id_point	TYPE	X	Y	Z
2	1	fbce	1698294.065	9274150.868	32
3	2	fbce	1698280.744	9274142.244	32.14
4	3	fbce	1698267.578	9274150.783	32.15
5	4	fbce	1698262.23	9274147.369	32.34
6	9005	taie	1698293.181	9274154.935	31.74
7	9006	taie	1698294.238	9274155.638	31.79
8	9007	taie	1698294.483	9274155.238	31.79
9	5	tace	1698293.832	9274155.087	31.77
10	8	rccc	1698293.147	9274154.653	31.31
11	9	rccc	1698291.9	9274153.834	31.21
12	10	rccc	1698290.479	9274153.351	31.05
13	11	rccc	1698289.477	9274154.641	31.05
14	12	rcic	1698288.344	9274156.473	30.94
15	13	rcic	1698287.002	9274158.785	31.05
16	14	rccc	1698285.903	9274160.637	31.22
17	9015	taic	1698285.464	9274160.64	31.75
18	9016	taic	1698286.463	9274161.207	31.78
19	9017	taic	1698286.247	9274161.532	31.83
20	15	tacc	1698285.856	9274161.086	31.79
21	18	rccc	1698285.203	9274160.677	31.5
22	19	rccc	1698283.196	9274159.516	31.45

Type de point Colonne B (Tableau des codes)

Point / Objet	Finalité	Statut	Type
Elements Resau			
Armoires Techniques	Cotation	Existant	race
Bornes	Cotation	Existant	rbce
Equipements divers	Cotation	Existant	rdce
Bouches / Trappes			
Trappe de chambre	Cotation	Existant	tace
Emprise de chambre en sous-sol	Implantation	Existant	teie
Grille de ventilation	Cotation	Existant	tgce
Réseau linéaire			
Câble enterré	Cotation	Existant	rece
	Implantation	Existant	reie
Conduite	Cotation	Existant	rcce
	Implantation	Existant	rcie
gaine de ventilation	Cotation	Existant	rgce
Fond de Plan			
Angles de Bâti	Cotation	Existant	fbce
Divers linéaire	Implantation	Existant	fdie
Points de repérage			
Point de repère	Cotation	Existant	prce
Artères Aériennes			
Câble aérien (point bas)	Cotation	Existant	abce
Câble aérien (point haut)	Cotation	Existant	ahce

Type de point Colonne X,Y, Z (Point de mesure à effectuer)

Libellé	TYPE	Point de mesure à effectuer		
objet	4 caractères	x	y	z
Eléments de réseau				
armoires techniques	voir tableau des codes	centroide		point bas
bornes	voir tableau des codes	centroide		point bas
équipements divers	voir tableau des codes	centroide		point bas
bouches / trappes				
Trappe de chambre	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
Emprise de chambre en sous sol	voir tableau des codes	2 à 3 points pour orientation et emprise		niveau radier
grille de ventilation	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
réseau linéaire				
câble enterré	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
conduite,	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
gaine ventilation	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
Fond de plan				
Bâti angles	voir tableau des codes	Angle de bati visible pour repère		niveau sol
Divers linéaire	voir tableau des codes	Points de tracé		niveau sol
Points de Repérage				
Point de repère	voir tableau des codes	Points matérialisés sur terrain		niveau du repère terrain
Artères Aériennes				
cable aerien (point bas)	voir tableau des codes	aplomb centre de flexion		point bas fleche
cable aerien (point haut)	voir tableau des codes	centroide		point haut tout support

3 – LE FICHIER D’INFORMATION AU FORMAT.DOC :

Contient les informations relatives à la traçabilité du relevé d’ouvrage issu de travaux réalisés

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Caractéristiques du chantier	
Adresse	
Code INSEE Commune	
Responsable du projet	
Nature de l’OUvrage	
Numéro de la DT	
Numéro de la DICT	
N° de la DT/DICT conjointe	

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Réalisation de la prestation

Entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé	
Prestataire (certifié) Géoréférencement	
Prestataire (certifié) pour le relevé indirect par Détection	
Date du relevé géoréférencé	
Incertitude maximale de la mesure	

Technologie de mesure employée pour la détection d’ouvrages

4 - le fichier graphique

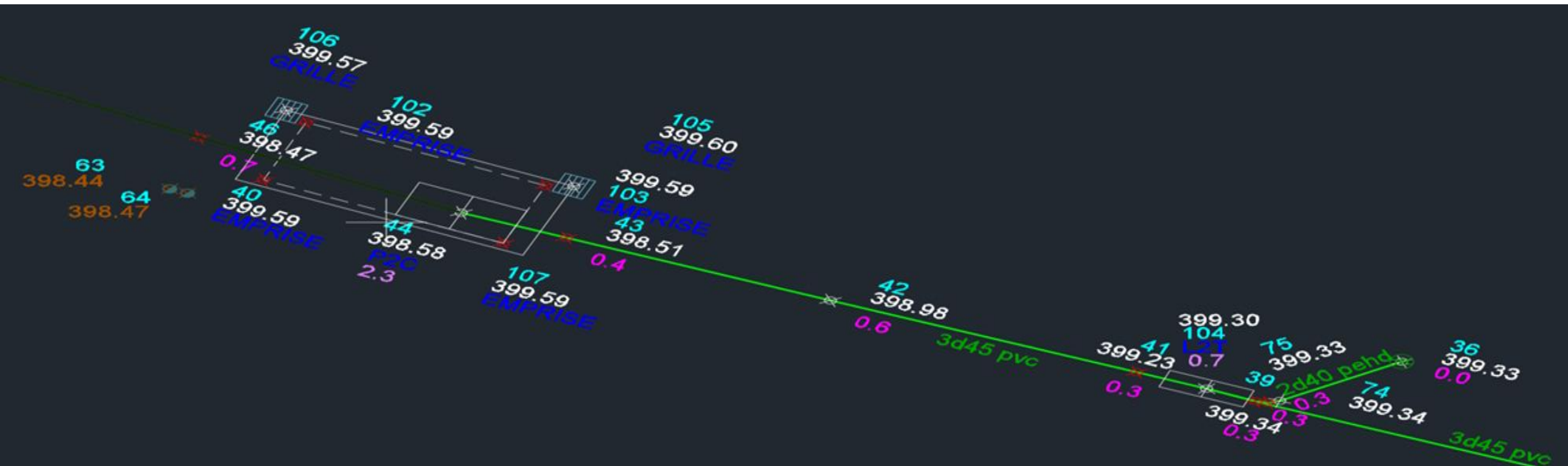
Ce fichier restitue la représentation graphique des ouvrages géo référencés (x,y) sur un fond de plan cartographique préalablement réalisé et Géo référencé.

Le fichier doit être sous format DWG ou DXF antérieur à Autocad 2013.

Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).

Le nom du fichier doit inclure « Plan... »

Le dessin doit fournir les types de chambres ainsi que le nombre de tubes (conduites).



MODALITES D'ENVOI DES RESULTATS D'IC & FACTURATION

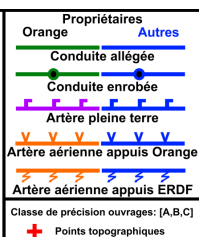
Nous vous remercions **de joindre aux résultats** des investigations complémentaires **la facture à notre charge à l'adresse mail suivante pdcs.alo@orange.com**

La facture devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

- o Nom et adresse de l'entité émettrice,
- o SIRET et code NAF,
- o Nom, e-mail et téléphone de contact,
- o Objet de la prestation,
- o Longueur des ouvrages RTE concernée,
- o Descriptif détaillé et quantité des prestations,
- o Une copie du récépissé de DT mentionnant la demande d'Investigations Complémentaires,
- o Un RIB à entête de banque.

Votre envoi sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :

1. Non transmission à la bonne adresse mail
2. Si La forme des résultats de mesure n'est pas conforme aux conditions ci-dessus
3. Si manque de numéro de consultation
4. Si numéro de consultation non conforme
5. Si les valeurs des coordonnées des points de mesure sont aberrantes ou inutilisables
6. Si la relation entre les résultats de mesure et l'identité de l'ouvrage ne peut être établie de manière sûre
7. Si pas de pièce jointe au mail



LE THEIL-DE-BRETAGNE

A horizontal scale bar with markings at 0, 2, 4, 6, and 8m.

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: ad-ing-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026061601205D46 - 35240 - LE THEIL DE BRETAGNE

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE - Q2 BRETAGNE Service DICT

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6.9.1.3.4 DARDILLY CEDEX

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.6.0.6.1.6.0.1.2.0.5.D.4.6

N° affaire du responsable du projet : 35-THEILBRETAGNE-EPE

Date de la déclaration : 16 / 06 / 2026

☐ Responsable du projet, personne morale ☒ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : AD INGE

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : AD INGE

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6.9.1.3.4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Hugues MERCIER

Tél. : 0.7.6.3.7.9.1.3.7.3 Fax(1) :

Courriel(1) : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Abbé Maignan

CP : 3.5.2.4.0 Commune principale : LE THEIL DE BRETAGNE

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D.E.M.

Décrivez le projet : Démolition d'un bâtiment

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 09 / 2026 Durée du chantier : 3.6.5 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Hugues MERCIER

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AD INGE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 Chez Sogelink
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays :

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,6,1,6,0,1,2,0,5,D,4,6
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 35-THEILBRETAGNE-EPF
Personne à contacter (déclarant) : MERCIER Hugues
Date de réception de la déclaration : 16 / 6 / 2026
Commune principale des travaux : LE THEIL DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Abbé Maignan 35240

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : ORANGE - Q2 BRETAGNE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,9,6,9,3,9,3,2,1,2 Fax : , , , , , , , , , ,

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. : , , , , , , , , , ,
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Liaison fort trafic
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdc.s.alo@orange.com
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,8,1,0,3,0,0,1,1,1
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél. : 0,9,6,9,3,9,3,2,1,2

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Orange
Signature :
Date : 16 / 6 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

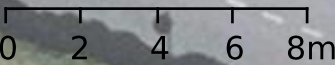
- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise



Investigations Complémentaires sur les réseaux Orange



LES LIVRABLES ATTENDUS ET FORMAT OBLIGATOIRE

Tout dossier de géo référencement comprend la remise des **4 pièces essentielles** en fin de prestation sous forme de fichiers numériques :

1. le plan de situation du chantier **au format pdf**,
2. les carnets de points **au format csv**,
3. le fichier d'informations sur le relevé **au format .doc**,
4. le fichier graphique **au format dwg ou dxf, et éventuellement shp**.

1 - LE PLAN DE SITUATION

Permet de localiser rapidement le chantier . Il doit obligatoirement contenir, au format PDF :

- L'adresse du chantier (INSEE, nom commune, voie, numéro dans la voie)
- Une coordonnée GPS permettant la localisation (centroïde de l'emprise par exemple)
- Une copie écran de l'implantation du chantier (emprise) positionnée sur un fond de carte

2 - LE CARNET DE POINT

Permet l'import des points topométriques dans le système d'Information d'Orange

- le fichier doit être fourni obligatoirement **au format CSV**
- La structure du fichier doit contenir 5 colonnes avec en entête de colonne les informations suivantes : **Id_point ; TYPE ; X ; Y ; Z (non sensible à la casse)** – voir exemple ci contre
- La colonne B (Type) doit être complétée conformément au slide 4
- Les point Y, Y et Z doivent correspondre aux points de mesure slide 4
- Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).
- Le nom du fichier doit inclure « Point... »

Exemple de structure du fichier CSV

	A	B	C	D	E
1	id_point	TYPE	X	Y	Z
2	1	fbce	1698294.065	9274150.868	32
3	2	fbce	1698280.744	9274142.244	32.14
4	3	fbce	1698267.578	9274150.783	32.15
5	4	fbce	1698262.23	9274147.369	32.34
6	9005	taie	1698293.181	9274154.935	31.74
7	9006	taie	1698294.238	9274155.638	31.79
8	9007	taie	1698294.483	9274155.238	31.79
9	5	tace	1698293.832	9274155.087	31.77
10	8	rccc	1698293.147	9274154.653	31.31
11	9	rccc	1698291.9	9274153.834	31.21
12	10	rccc	1698290.479	9274153.351	31.05
13	11	rccc	1698289.477	9274154.641	31.05
14	12	rcic	1698288.344	9274156.473	30.94
15	13	rcic	1698287.002	9274158.785	31.05
16	14	rccc	1698285.903	9274160.637	31.22
17	9015	taic	1698285.464	9274160.64	31.75
18	9016	taic	1698286.463	9274161.207	31.78
19	9017	taic	1698286.247	9274161.532	31.83
20	15	tacc	1698285.856	9274161.086	31.79
21	18	rccc	1698285.203	9274160.677	31.5
22	19	rccc	1698283.196	9274159.516	31.45

Type de point Colonne B (Tableau des codes)

Point / Objet	Finalité	Statut	Type
Elements Resau			
Armoires Techniques	Cotation	Existant	race
Bornes	Cotation	Existant	rbce
Equipements divers	Cotation	Existant	rdce
Bouches / Trappes			
Trappe de chambre	Cotation	Existant	tace
Emprise de chambre en sous-sol	Implantation	Existant	teie
Grille de ventilation	Cotation	Existant	tgce
Réseau linéaire			
Câble enterré	Cotation	Existant	rece
	Implantation	Existant	reie
Conduite	Cotation	Existant	rcce
	Implantation	Existant	rcie
gaine de ventilation	Cotation	Existant	rgce
Fond de Plan			
Angles de Bâti	Cotation	Existant	fbce
Divers linéaire	Implantation	Existant	fdie
Points de repérage			
Point de repère	Cotation	Existant	prce
Artères Aériennes			
Câble aérien (point bas)	Cotation	Existant	abce
Câble aérien (point haut)	Cotation	Existant	ahce

Type de point Colonne X,Y, Z (Point de mesure à effectuer)

Libellé	TYPE	Point de mesure à effectuer		
objet	4 caractères	x	y	z
Eléments de réseau				
armoires techniques	voir tableau des codes	centroide		point bas
bornes	voir tableau des codes	centroide		point bas
équipements divers	voir tableau des codes	centroide		point bas
bouches / trappes				
Trappe de chambre	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
Emprise de chambre en sous sol	voir tableau des codes	2 à 3 points pour orientation et emprise		niveau radier
grille de ventilation	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
réseau linéaire				
câble enterré	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
conduite,	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
gaine ventilation	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
Fond de plan				
Bâti angles	voir tableau des codes	Angle de bati visible pour repère		niveau sol
Divers linéaire	voir tableau des codes	Points de tracé		niveau sol
Points de Repérage				
Point de repère	voir tableau des codes	Points matérialisés sur terrain		niveau du repère terrain
Artères Aériennes				
cable aerien (point bas)	voir tableau des codes	aplomb centre de flexion		point bas fleche
cable aerien (point haut)	voir tableau des codes	centroide		point haut tout support

3 – LE FICHIER D’INFORMATION AU FORMAT.DOC :

Contient les informations **relatives à la traçabilité du relevé d’ouvrage issu de travaux réalisés**

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Caractéristiques du chantier	
Adresse	
Code INSEE Commune	
Responsable du projet	
Nature de l’OUvrage	
Numéro de la DT	
Numéro de la DICT	
N° de la DT/DICT conjointe	

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Réalisation de la prestation

Entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé	
Prestataire (certifié) Géoréférencement	
Prestataire (certifié) pour le relevé indirect par Détection	
Date du relevé géoréférencé	
Incertitude maximale de la mesure	

Technologie de mesure employée pour la détection d’ouvrages

4 - le fichier graphique

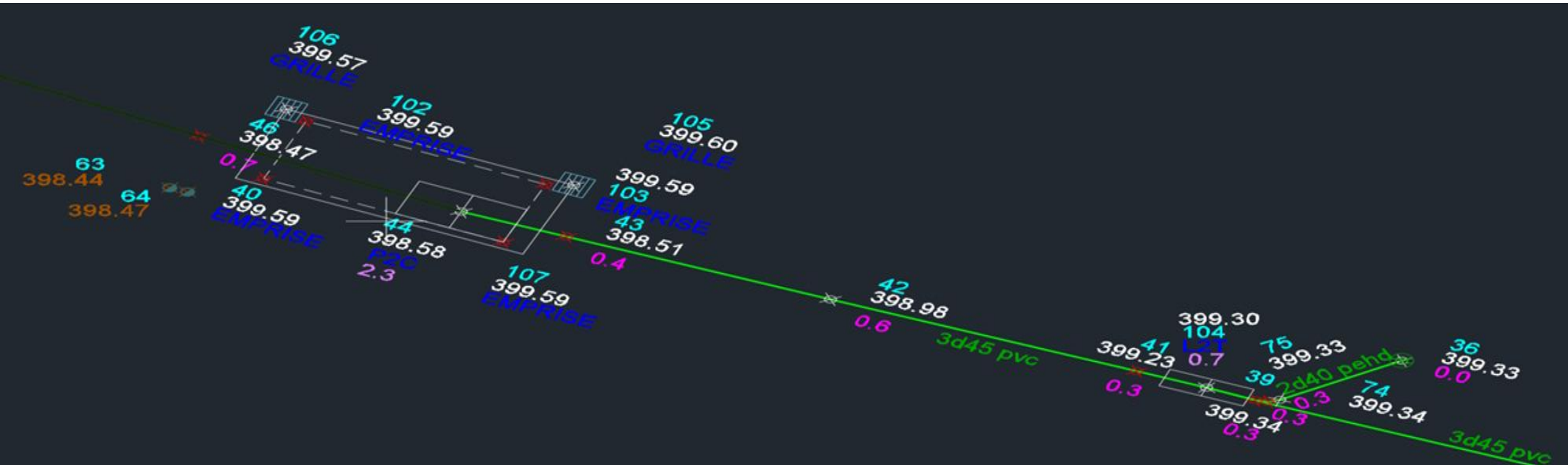
Ce fichier restitue la représentation graphique des ouvrages géo référencés (x,y) sur un fond de plan cartographique préalablement réalisé et Géo référencé.

Le fichier doit être sous format DWG ou DXF antérieur à Autocad 2013.

Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).

Le nom du fichier doit inclure « Plan... »

Le dessin doit fournir les types de chambres ainsi que le nombre de tubes (conduites).



MODALITES D'ENVOI DES RESULTATS D'IC & FACTURATION

Nous vous remercions **de joindre aux résultats** des investigations complémentaires **la facture à notre charge à l'adresse mail suivante pdcs.alo@orange.com**

La facture devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

- o Nom et adresse de l'entité émettrice,
- o SIRET et code NAF,
- o Nom, e-mail et téléphone de contact,
- o Objet de la prestation,
- o Longueur des ouvrages RTE concernée,
- o Descriptif détaillé et quantité des prestations,
- o Une copie du récépissé de DT mentionnant la demande d'Investigations Complémentaires,
- o Un RIB à entête de banque.

Votre envoi sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :

1. Non transmission à la bonne adresse mail
2. Si La forme des résultats de mesure n'est pas conforme aux conditions ci-dessus
3. Si manque de numéro de consultation
4. Si numéro de consultation non conforme
5. Si les valeurs des coordonnées des points de mesure sont aberrantes ou inutilisables
6. Si la relation entre les résultats de mesure et l'identité de l'ouvrage ne peut être établie de manière sûre
7. Si pas de pièce jointe au mail

AD INGE
Hugues MERCIER
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0763791373
Courriel : ad-inge-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie Communale
2 PLACE EGLISE
35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Le 16/06/2026

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de LE THEIL DE BRETAGNE.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Démolition d'un bâtiment

Emplacement : 6 Rue Abbé Maignan 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

Début du chantier : 01/09/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026061601205D46 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hugues MERCIER

 Signature
certifiée Sogelink